

**Pétition adressée au Conseil d'Etat**

**Maintien de retraites correctes pour le personnel de la fonction publique et du secteur subventionné !**

**Considérant :**

- Le projet de loi fédérale en consultation qui risque d'imposer la recapitalisation des caisses publiques de pension et de justifier des baisses de prestations.
- La décision unilatérale du Conseil d'État, dans ses mesures d'économie, de fusionner la CIA (instruction publique et administration), la CEH (établissements hospitaliers) et la CP (police).
- Les déclarations du Conseil d'État menaçant de :
  - réduire les prestations,
  - modifier la répartition actuelle des cotisations employeur/employé (2/3-1/3) pour passer à 1/2 -1/2,
  - augmenter la durée des cotisations (40 au lieu de 37,5 ou 38 annuités),
  - ne plus indexer les rentes servies aux retraités.
- L'équilibre financier de nos caisses à 20 ans qui est garanti avec les statuts actuels.
- La politique de diminution des effectifs, à laquelle s'oppose le Cartel, qui fragilise déjà l'équilibre financier des caisses à long terme.

**Les signataires rejettent** tout projet qui mettrait en cause les acquis des assurés.

**Ils mandatent** les représentants du personnel pour défendre les positions ci-dessous.

**Ils demandent** qu'avant le début des travaux du groupe de pilotage paritaire constitué par le Conseil d'État, ce dernier leur donne l'assurance formelle :

- **du maintien des prestations actuelles,**
- **du maintien d'un système mixte en primauté de prestations au financement faiblement capitalisé,**
- **du maintien de la répartition actuelle des cotisations entre l'employeur et l'employé,**
- **du maintien des structures démocratiques de représentation du personnel dans la gestion paritaire des caisses,**
- **d'une affiliation du personnel des EMS obligatoirement à la CEH,**
- **d'assumer entièrement les coûts de recapitalisation des caisses dans l'hypothèse où une modification législative fédérale ou cantonale viendrait à imposer un système de financement plus capitalisant que celui actuellement en vigueur.**

NOM	Prénom	Service	Actif	Pensionné	Signature

À renvoyer au plus tard le 20 septembre 2007 à : SPG – Case postale 5434 – 1211 Genève 11

28 mars

Le Conseil fédéral fait siennes les propositions d'un groupe d'experts fédéraux qui concluent notamment à la pertinence des systèmes mixtes de financement pour les institutions de prévoyance du secteur public et qui proposent un modèle de financement avec des « degrés de couverture différenciés ». Ce modèle conduirait à une recapitalisation des caisses publiques de l'ordre de plusieurs milliards à l'échelle de la Suisse. Pour la CIA et la CEH, le surcoût à fin 2005 est estimé à 1,5 milliards de francs.

Avril - mai

Le Conseil d'Etat présente au Cartel et aux comités des caisses son dispositif pour la fusion : un groupe de pilotage paritaire -constitué de représentants des salariés et de l'employeur choisis dans chaque comité des caisses- doit être mis en place ; le personnel actuellement assuré soit à la CIA, soit à la CEH aura un plan de prestations commun dans la nouvelle caisse ; les policiers restent au bénéfice d'un plan distinct ; les travaux doivent être finis en juin 2008.

30 mai

Le Conseil d'Etat lance le processus de fusion dans un communiqué de presse. David Hiler donne une conférence de presse. Il annonce que la nouvelle caisse « devra revoir son fonctionnement : soit augmenter son taux de cotisation, de 24 % aujourd'hui (deux tiers employeur, un tiers employé), soit diminuer les rentes, voire allonger la période de cotisation » (Le Temps, 31.5.07). « L'Etat ne sera pas le seul à payer. Les pensionnés et les actifs seront mis à contribution » (La Tribune de Genève, 31.5.7). Ou encore « En gros les pistes sont connues, relève M. Hiler : diminution des rentes promises, augmentation du taux de cotisation, recul de l'âge de la retraite -qui passerait de 38 à 40 annuités- ou non-indexation des rentes servies aux retraités » (Le Courrier, 31.5.07).

13 juin

Assemblée générale de la CEH. Une très nette majorité des 300 assuré-e-s présent-e-s adopte une résolution rejetant « tout projet -notamment de fusion- remettant en cause nos prestations et la répartition actuelle des cotisations entre l'employeur et l'assuré » et se prononce « pour une association qui pourrait prendre la forme d'une fédération de caisses, qui préserverait ainsi les plans de prestations et le taux de couverture des différentes caisses tout en mettant en commun leur gestion ».

28 juin

Le Conseil fédéral fait volte-face par rapport à sa position du 28 mars qui était favorable au maintien des systèmes mixtes pour les caisses publiques. Il met en consultation un projet de loi visant la suppression de ces systèmes après une période transitoire de 30 ans. Coûts pour l'ensemble de la Suisse : 16 milliards (sans compter environ 30 milliards supplémentaires au titre de « réserve de fluctuation de valeur »). Pour la CIA et la CEH : 3,5 milliards (sans compter la « réserve »).

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat veut utiliser la modification à venir de la loi fédérale pour justifier des baisses de prestations.

Septembre

Vous signez la pétition (voir au dos)